

**Instruction DHOS/P2/DGAS/5B n° 2008-343 du 25 novembre 2008 relative à l'application et au bilan de mise en oeuvre du décret n°2008-454 du 14 mai 2008 relatif aux modalités d'indemnisation des jours accumulés sur le compte épargne-temps des agents de la fonction publique hospitalière et du décret n° 2008-456 relatif au financement des heures supplémentaires dans la fonction publique hospitalière**

25/11/2008

Cette instruction a pour objet de rappeler le champ d'application des décrets et le dispositif de financement, ainsi que les modalités de suivi et le bilan attendu de ces mesures.